

Exercice 1992 - Budget Supplémentaire

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année à la même époque, le Budget Supplémentaire est présenté au Conseil Municipal. Ce document reprend pour le Budget Principal :

- d'une part, l'excédent de clôture 1991 disponible qui s'élève à 18 196 028,38 F (chapitre 970) et qui correspond à l'excédent de clôture constaté au Compte Administratif 1991 soit 28 196 028,38 F duquel ont été déduits les 10 000 000 F de reprise anticipée d'excédent ayant servi à financer partiellement le Budget Primitif 1992 (délibération du 30/03/1992),

- et d'autre part, les restes à réaliser qui se montent en recettes à 96 672 055,05 F dont 88 326 392 F pour la section d'investissement et 8 345 663,05 F pour la section de fonctionnement, et en dépenses à 82 155 780,57 F dont 77 567 110 F pour la section d'investissement et 4 588 670,57 F pour la section de fonctionnement.

Ces chiffres globaux sont répartis dans les différents chapitres du budget.

Outre ces opérations de reprise de l'exercice précédent, le Budget Additionnel enregistre toutes les opérations nouvelles ayant fait l'objet de votes du Conseil Municipal du début de l'exercice au 18/11/1992 inclus.

Les principales opérations, tant en reports qu'en opérations nouvelles, sont :

- en recettes :

* les emprunts prévus à ce jour pour 152 608 731,83 F d'emprunts dont 58 027 106 F de reports de 1991, 9 150 000 F provenant de la mise en place de crédits réservés, 84 691 448 F concernant la gestion active de la dette dans le cadre de la trésorerie zéro (même somme en dépenses) et 740 177,83 F résultant de l'intégration des biens de l'ancien abattoir dans le patrimoine de la ville,

* les subventions et participations à des travaux d'équipement pour respectivement 27 457 319,94 F et 720 000 F,

* les subventions et participations de fonctionnement pour 8 471 749,61 F.

- en dépenses :

* au compte 16 «emprunts et dette à long ou moyen terme» pour un montant de 86 554 448 F dont :

. 84 691 448 F concernant la gestion active de la dette dans le cadre de l'opération trésorerie zéro (même somme en recettes),

. 1 000 000 F de remboursement anticipé suite à la vente d'un immeuble 10 rue Lavoisier,

. 863 000 F de remboursement anticipé suite à l'aliénation de terrains dans la Zone Artisanale des Montarmots,

* au compte 21, les acquisitions de biens pour 93 933 325,89 F,

* au compte 23, les travaux neufs et grosses réparations pour 72 703 799,97 F.

En conséquence, la balance arrêtée à ce jour s'établit comme suit :

Recettes	302 501 744,94 F
Dépenses	292 916 121,46 F
Excédent	9 585 623,48 F

Il convient d'ajouter aux opérations précitées concernant le Budget Principal, celles des budget annexes des Services des Eaux, de l'Assainissement, de la Régie des Abattoirs, du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées et des Forêts (activité sylvicole).

Établies selon les mêmes règles que pour le Budget Principal, les balances des budgets annexes sont arrêtées comme suit :

BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Recettes	14 413 199,02 F
Dépenses	9 539 311,00 F
Excédent	4 873 888,02 F

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Recettes	20 342 998,45 F
Dépenses	16 997 698,00 F
Excédent	3 345 300,45 F

BUDGET DE LA REGIE DES ABATTOIRS

Recettes	5 743 517,80 F
Dépenses	5 743 517,80 F
Excédent	0,00 F

BUDGET DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES

Recettes	91 682,71 F
Dépenses	10 714,00 F
Excédent	80 968,71 F

BUDGET DU SERVICE FORETS (ACTIVITE SYLVICOLE)

Recettes	1 451 921,00 F
Dépenses	1 451 921,00 F
Excédent	0,00 F

Les excédents ainsi déterminés se montent globalement à 17 885 780,66 F.

Ils pourraient éventuellement être utilisés en tout ou partie d'ici la clôture de l'exercice et feraient alors l'objet de votes de l'Assemblée Communale.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 1992 qui est à la fois un budget complémentaire en ce sens qu'il rectifie le Budget Primitif 1992 par des compléments ou des réductions de crédits, et un budget de reports qui assure la liaison avec l'exercice précédent.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, dans la note vous nous faites remarquer à juste titre que les excédents sont inférieurs à ceux de l'année dernière. Ma question se rapporte plus particulièrement aux chapitres 931 - 932 - 934 et 944 pour lesquels vous êtes assez avare de commentaires, chapitres concernant 931 les rémunérations de personnel, 932 charges mobilières ou immobilières, 934 fournitures et autres charges - Administration Générale et 944 rémunérations de personnels non titulaires. Je ne veux pas alourdir la séance, mais comme nous n'avons aucun commentaire sur ces chapitres...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La note est un résumé mais vous avez tous les détails dans le document du budget supplémentaire. Vous souhaitez donc, sur ces chapitres 931 - 932 - 934 et 944 des explications complémentaires ?

M. JACQUEMIN : Sur les chiffres que vous nous donnez.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est-à-dire ?

M. JACQUEMIN : Sur les résultats affichés de - 2 920 000 F sur le chapitre 931, - 1 390 933 F sur le 932, - 696 510 F sur le 934 et - 200 000 F sur le 944.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mme DEVERS va vous donner les explications sur ces quatre comptes.

Mme DEVERS : Dans l'ensemble, ce sont des crédits complémentaires qui avaient été votés à la séance du mois de septembre 1992. Pour le 931, c'est dû essentiellement aux accords DURAFOUR, à des augmentations de traitements qui n'avaient pas été prévues au moment du vote du budget primitif. Je pense que c'est l'essentiel, il y a aussi une partie du régime indemnitaire.

Le 932 concerne essentiellement des crédits d'énergie. Ce sont également des réajustements par rapport au budget qui avait été voté par rapport aux constatations qui sont faites à l'automne. Au chapitre 934, il s'agit aussi des ajustements de crédits d'administration générale qui concernent pour les plus gros postes le téléphone et l'affranchissement et des rémunérations d'intermédiaires.

Pour le chapitre 944, c'est simplement un complément de rémunération qui concerne le 13^{ème} mois des personnels non titulaires des restaurants scolaires.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Comme d'ailleurs dans l'ensemble des chapitres de ce budget supplémentaire.

M. JACQUEMIN : Simplement, sur les 2 920 000 F, combien reviennent aux accords DURAFOUR ? Deuxièmement, le 932 électricité - gaz, est-ce que cela correspond à une insuffisance de prévisions, pour quelles raisons y a-t-il ces dépassements ? Même question pour téléphone, affranchissement puisqu'il y a effectivement 350 000 F de téléphone, ce n'est pas une somme modeste en dépassement, pour la rémunération d'intermédiaires aussi.

Mme DEVERS : J'avoue que je ne suis pas spécialiste des crédits de personnel et je n'ai pas le détail poste par poste.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On le donnera à M. JACQUEMIN.

Mme DEVERS : Je suis en difficulté pour répondre point par point sur tous les postes. Je peux le faire sur ceux que je maîtrise bien, pas exemple le téléphone, il est clair qu'on a décidé d'engager une étude sur les frais de téléphone pas suffisamment tôt et les crédits avaient été réduits de façon prématurée.

M. JACQUEMIN : Même explication pour le dérapage affranchissement ?

Mme DEVERS : Je pense qu'il y a de plus en plus de frais d'affranchissement du fait de réglementations qui interviennent.

M. RUEFF : Comme vient de le dire Mme DEVERS, il y a d'une part beaucoup plus d'affranchissements obligatoires et d'autre part d'une année à l'autre, il est difficile de contrôler la quantité de courriers. Il y a de grosses variations en ce domaine, parfois en moins, parfois en plus.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité, 6 Conseillers ayant voté contre et 2 s'étant abstenus, adopte le budget supplémentaire de l'exercice 1992.